

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL de CORSEPT

2015-2018

Pour bien vivre ensemble à



Dans le cadre de la généralisation des projets éducatifs territoriaux PEDT, la Communauté de Communes Sud Estuaire, qui dispose de la compétence enfance jeunesse, a engagé une réflexion avec tout ou partie des communes membres de la CCSE sur l'élaboration d'un Projet Educatif de Territoire.

Les **élus municipaux** de Corsept ont saisi cette occasion pour engager sur leur territoire l'élaboration d'un PEDT **avec les partenaires éducatifs**.

Ce projet (ou plan d'action) définit collectivement la façon de travailler ensemble pour le bien-être des enfants.

Ce projet permettra de formaliser une démarche proposant à chaque enfant de 3 à 11 ans, un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école

**Activités
extra
scolaires**



Données Générales



Adresse : Mairie de Corsept

Téléphone : 02 40 27 51 96

Adresse électronique : accueil@corsept.fr ou mairie@corsept.fr

Périmètre du PEDT : Commune de Corsept

Indiquer si le territoire se situe en zone prioritaire (de quel type) : NON

Public concerné : Enfants de 3 à 11 ans - Ecole Camille Corot et Ecole Sainte-Thérèse

Nombre total d'enfants : 297

Niveau maternelle : 106 (2 écoles)

Niveau élémentaire : 191 (2 écoles)

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) : 2

| Établissements | publics | privés | Total |
|---------------------|---------|--------|-------|
| Écoles maternelles | 1 | 1 | 2 |
| Écoles élémentaires | 1 | 1 | 2 |

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés :

Ecole publique Camille Corot

Ecole privée Sainte-Thérèse

1-PARTENAIRES DU PROJET

Partenaires institutionnels :

- Direction départementale de la cohésion sociale
- Caisse d'Allocation Familiale
- Conseil départemental de Loire atlantique
- Direction académique de l'Education Nationale
- Directeur de l'école Camille Corot
- Directrice de l'école Sainte Thérèse

Partenaires associatifs :

- Foot-ball Club Corsept -Paimboeuf.
- Centre Socio Culturel Mireille Moyon.
- Association des parents d'élèves.
- Bibliothèque municipale gérée par des bénévoles.

Autres partenaires :

- La Communauté de communes Sud Estuaire CCSE, pour la politique Enfance Jeunesse

Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT :

Actuellement l'organisation est la suivante :

- La CCSE pour le périscolaire.
- Le CSC Mireille Moyon pour l'accueil de loisirs et accueil périscolaire à partir de septembre.
- La Mairie de Corsept pour les TAP, la pause méridienne, la cantine, temps du transport scolaire
- Des intervenants bénévoles....

A noter.

Des discussions sont engagées par la CCSE pour une reprise de la gestion du Périscolaire avec le CSC Mireille Moyon . Ceci sera effectif à partir de la rentrée scolaire de septembre 2015-2016.

Il s'agit pour les familles de simplifier et de rendre plus lisibles les différents modes d'accueil des enfants (Accueil de Loisirs et Périscolaire). C'est une continuité pédagogique pour les activités hors temps scolaire. Pour les enfants et les parents ce sont des repères plus simples au quotidien.

2- PILOTAGE DU PROJET

Structure de pilotage :

Composition de la structure de pilotage :

- Mme Le Maire,
- Des élus de Corsept,
- Le secteur associatif,
- L'association des parents d'élèves,
- Direction départementale de la cohésion sociale
- Caisse d'Allocation Familiale
- Conseil départemental de Loire atlantique
- Direction académique de l'Education Nationale
- Directeur de l'école Camille Corot
- Directrice de l'école Sainte Thérèse

La commune de Corsept a confié aux FRANCAS une mission d'accompagnement pour la mise en œuvre de la démarche d'un PEDT.

La coordination des acteurs est assurée par la commune de Corsept.

Coordination du projet.

Nom et prénom du coordinateur : Monique Loué

Fonction : Adjointe aux affaires scolaires

Adresse : Mairie de Corsept

Téléphone : 02 40 27 51 96

Adresse électronique : accueil@corsept.fr ; mairie@corsept.fr

Modalités de pilotage.

Le calendrier des réunions est le suivant :

12 et 18 mars 2015 : Rencontre avec les élus pour une définition du socle des valeurs fondement du PEDT

8 avril 2015 : 1^{ER} comité de suivi : Présentation du diagnostic et identification des enjeux éducatifs du territoire

16 avril 2015 : 2nd comité de suivi. Définition des orientations

30 avril 2015 : 3^{ième} comité de suivi. Priorisation des orientations et plan d'actions

20 mai 2015 : 4^{ième} comité de suivi : Préparation du plan d'évaluation du projet.

Une réunion intermédiaire (mairie, parents, écoles) a été organisée pour aborder les aménagements horaires pour l'organisation des TAP pour l'année scolaire 2015/2016 le 7 mai 2015.

Modalités d'information et d'échanges avec les familles :

Pour sensibiliser les familles au PEDT, l'association des parents d'élèves de Camille Corot en accord avec la municipalité a consulté les familles concernées à travers une enquête pour l'organisation des nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée 2015-2016 et une enquête de satisfaction auprès de tous les enfants, enseignants, animateurs, intervenants sur le déroulement de la journée d'un enfant sur l'année scolaire 2014-2015.

Pièce annexe 1 : enquête sur TAP 2014-2015 et 2015/2016

METHODE, OBJECTIFS

Afin de favoriser le partage du diagnostic et des axes de développement préconisés, la démarche a répondu à **trois principes** :

- Elle a été **conçue sous forme participative** de manière à impliquer les acteurs locaux et favoriser une dynamique de concertation (travaux d'analyse en commun, échanges de point de vue...)

La mobilisation des acteurs et un véritable partenariat ne peuvent pas se décréter. Ils relèvent d'une construction progressive qui doit amener les uns et les autres à se rencontrer régulièrement, se connaître et se comprendre. Aussi, il nous a semblé nécessaire de renforcer la dynamique partenariale sans laquelle le caractère partagé d'un projet éducatif aurait été purement formel.

- Elle est un **outil d'aide à la décision de la municipalité** pour ajuster les objectifs et les moyens aux besoins et aux demandes des enfants et des familles.

A partir de l'analyse des données du diagnostic nous avons élaboré des préconisations d'actions structurées à court et moyen terme en lien avec les valeurs et les objectifs éducatifs relevés par le Groupe de pilotage.

- Elle aide les acteurs locaux à **avoir une lecture plus distanciée** de leur propre action sur le territoire.

La dynamique collective permet aux acteurs locaux d'améliorer la pertinence et la cohérence de l'offre éducative du territoire.

Les éléments et phases de méthodologie

La mission d'assistance des Francas a consisté à **accompagner** la commune de Corsept dans l'organisation et la réalisation de la démarche d'élaboration de son PEDT.

Trois niveaux d'intervention

- La coordination globale de la démarche.
- L'animation directe de séances avec les différentes instances et les groupes de travail.
- L'accompagnement (transmission d'outils et de méthodes) par un collectif de professionnels (référénts territoriaux) pour la réalisation de certaines étapes de la démarche.

3- Le socle du PEDT

Une première rencontre entre élus de la CCSE le 18 mars a permis de définir le socle des valeurs sur lesquelles s'appuie le PEDT.

Une seconde rencontre avec les élus municipaux de Corsept a permis de définir le socle des valeurs sur lequel la municipalité souhaite fonder son projet éducatif de territoire.

« Il faut tout un village pour éduquer un enfant »

Pour les élus présents, ce proverbe reflète parfaitement bien la notion d'éducation.

A partir de ce proverbe, les principes éducatifs retenus sont les suivants :

- La **co-éducation** : On a besoin de tout le monde (la famille 1^{er} éducateur, l'école et les personnes qui agissent sur les temps de loisirs), pour éduquer un enfant. De plus, chacun a un rôle complémentaire à celui des autres.
- Eduquer c'est **accompagner**. Le rôle de l'éducateur est d'accompagner. « On n'a pas toujours la solution à tout, il faut travailler des propositions ensemble ».
- L'éducation est un processus **d'apprentissage permanent** qui induit le fait de savoir se questionner, savoir apprendre des autres (plus grands et/ou plus petits) et dans le respect des rythmes de chacun.

Pour cela les élus réaffirment leur volonté et leur engagement à défendre l'accès à l'éducation pour tous : Accessibilité financière et culturelle (ex : Aide aux départs en vacances pour les familles aux plus petits revenus, accessibilité gratuite à la bibliothèque municipale, financement des projets culturels et famille au centre Mireille Moyon) ex : mise à disposition d'un bâtiment pour la ludothèque

Les élus rappellent également leur soutien aux associations sportives et culturelles qui accueillent des enfants et des jeunes de moins de 18 ans.

Les principales valeurs du projet éducatif

Les valeurs socles

- qui doivent fonder le projet,
- et donner à tous un sens commun aux actions qui seront menées sur la commune de Corsept dans le cadre du PEDT,

s'agencent autour d'une valeur fondamentale le « **bien vivre ensemble** », qui se décline par :

- ✓ **Contribuer à l'épanouissement des enfants** / vers leur autonomie en complémentarité avec la famille et l'école.
 - Etre bien dans son corps, être bien dans sa tête
 - Donner le plaisir d'apprendre
 - Rendre les enfants curieux

- ✓ **Respect / tolérance** : de soi-même, des autres et de l'environnement dans lequel on vit avec les autres. Développer le lien social.
 - Eviter l'exclusion
 - Accepter les différences
 - Rompre l'isolement / favoriser l'ouverture avec les autres

- ✓ **Citoyenneté**, faire respecter le bien commun et faire en sorte que chacun trouve sa place dans la société
 - Respecter les règles de la vie sociale
 - Intégrer les codes dans le cadre de la démocratie : Avoir des droits civiques et des devoirs civiques
 - Savoir préserver, avoir des pratiques respectueuses, valoriser l'environnement, les richesses patrimoniales (zone littorale) : questionner nos pratiques, que montrons-nous aux enfants, que leur laissons-nous comme choix (ex : autour du gaspillage à la cantine)
 - Prendre part à la vie de la société (réactiver le Conseil Municipal des Enfants), accepter les échanges

Le PEDT doit permettre de formaliser et de renforcer les engagements éducatifs de la municipalité de Corsept. Il doit permettre de partager les valeurs et de les développer avec l'ensemble des éducateurs de la commune.

4-Portrait de territoire

Un portrait socio- démographique permet de mettre en évidence les facteurs de développement du territoire qui peuvent avoir des impacts sur l'organisation et la gestion de l'offre éducative sur la commune. Il permet ainsi d'engager une réflexion structurée sur la spécificité éducative du temps libre des enfants sur le territoire.

Les données recueillies permettent d'identifier des atouts et des points de vigilance pour le territoire au niveau

- Des évolutions socio- démographiques
- De l'offre éducative existante :
 - Les équipements
 - Les partenaires
- De la pratique et des besoins des acteurs :
 - Les associations
 - Les professionnels
- De la pratique et des besoins des enfants :
 - CP/CE1
 - CE2/CM2

4.1 Principales caractéristiques du portrait de territoire de Corsept

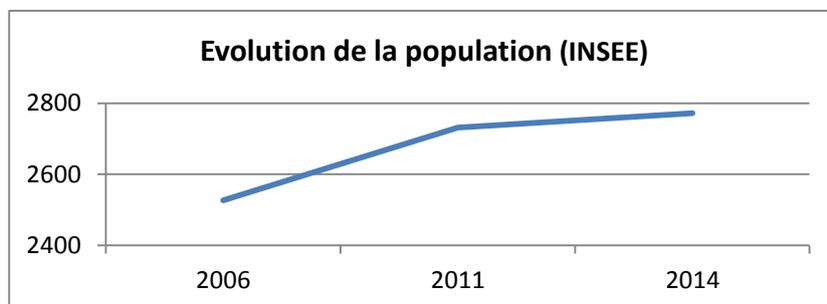
La situation socio- démographique sur Corsept

➤ **Un déséquilibre de l'habitat dispersé sur le territoire communal (mitage)**

La population est principalement domiciliée dans les hameaux qui constituent le territoire communal. Les habitants peuvent être parfois très éloignés du centre bourg et privilégier des activités sur les communes limitrophes (Saint Père en Retz, Saint-Brévin les Pins, Paimboeuf).

Pièce annexe 2 : plan communal

➤ **Evolution de la population**



Entre 2006 et 2014, la population a augmenté de 10.7%, principalement de nouvelles familles. Une stabilisation est en cours probablement due à la question du foncier.

Ceci explique le développement de Corsept ces dernières années, à l'exemple de la construction d'un équipement qui accueille la cantine, le Périscolaire et l'accueil de loisirs dans des locaux partagés, le Pôle jeune et une salle associative à destination des habitants.

Le commerce et l'activité artisanale trouvent également leur développement.

➤ **La structure familiale**

La structure familiale est la suivante. (CAF)

| | |
|--|-----|
| Nb de couples avec enfants de moins de 19 ans | 324 |
| Parents isolés avec enfants de moins de 19 ans | 41 |
| Enfants 0/3 ans | 140 |
| Enfants 4/6 ans | 126 |
| Enfants 7/10 ans | 178 |
| Enfants 11/14 ans | 182 |
| Enfants 15/18 ans | 129 |

➤ **La présence des 7/14 ans est supérieure au moins de 7 ans.**

- Les écoles accueillent 297 enfants, avec une baisse de fréquentation prévisible (fermeture d'une classe pour la rentrée 2015 en primaire et d'une maternelle possible en 2017.)
- Pour l'accueil de loisirs, nous constatons une nette progression de fréquentation en 2014, 1461 J/E en 2013 et 1918.5 J/E en 2014, soit une augmentation de 24 %.
- L'accueil Périscolaire connaît également une hausse de fréquentation de 12% sur une année.

Pour le mois de novembre, pris en référence depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, entre 50 et 60 enfants sont présents pour 123 inscrits.

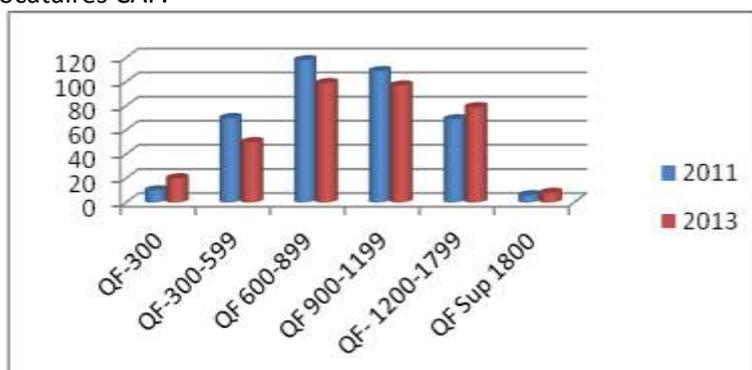
- La restauration scolaire connaît une fréquentation en hausse le mardi et le jeudi environ 25 enfants de plus pour 225 enfants régulièrement présents.
- Une trentaine de jeunes fréquentent la maison des jeunes.

Quelques hypothèses pour expliquer cette situation.

- Le nouvel équipement permet un accueil plus important, plus agréable et mieux adapté.
- La présence de ces nouvelles familles, arrivées ces dernières années dont la plupart des deux parents travaillent à l'extérieur.
- L'allongement de l'amplitude horaire du Périscolaire
- Suite aux changements des rythmes scolaires, les familles se sont réorganisées.

➤ **Les revenus**

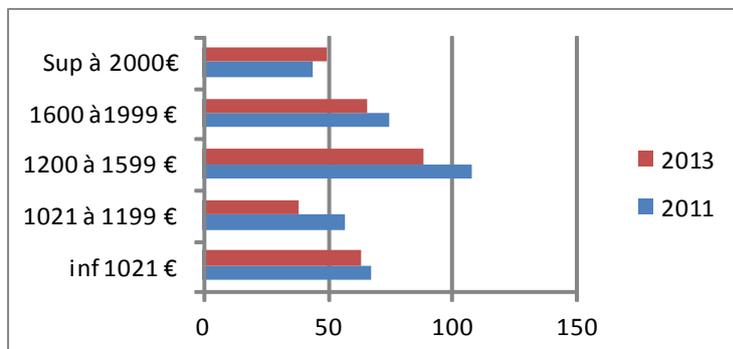
Evolution des QF, allocataires CAF.



Une hausse des revenus pour les tranches supérieures à 1200 €, une baisse pour les revenus inférieurs à 1200 €.

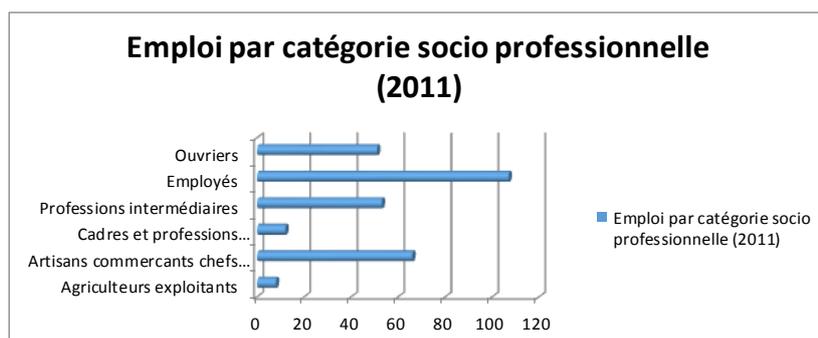
➤ **Evolution du RUC.**

Allocataires CAF par tranche de RUC (revenu par unité de consommation).



Sur deux ans, une augmentation des hauts revenus du RUC supérieur à 2000 € et une baisse de l'ensemble des revenus en dessous du RUC supérieur à 2000 €.

➤ **Emploi :**



Une forte représentation employés/ouvriers, 45% des femmes travaillent à temps partiel (administration, santé, services, etc.) INSEE 2011.

- Une représentation importante de personnes retraitées.
- La moitié des emplois sont des professions intermédiaires.

En conclusion, nous pouvons dire que

- ❖ Le taux de croissance de la population est constant et stabilisé.
 - Evolution des effectifs qui ne questionne pas les capacités d'accueil.
- ❖ La part de familles monoparentales est élevée.
 - Questionne sur l'accessibilité temporelle et économique aux activités.
- ❖ Les catégories Employé/ouvrier sont les catégories socioprofessionnelles les plus représentées.
 - Une situation qui mérite de prendre en compte les temps de travail (partiel, ...) le travail féminin, les horaires, qui peuvent avoir des incidences sur les besoins en termes de : modes de garde, contenus éducatifs, rythmes sociaux et de mobilité.
- ❖ Un niveau de revenu supérieur au revenu médian de la Loire-Atlantique (environ 1486 €).
 - Questionne sur l'accessibilité culturelle, économique et sociale.

Un territoire étendu qui interroge sur la mobilité des enfants et des jeunes, mais également sur la définition des zones d'influence pour la pratique des loisirs.

4.2 L'offre éducative existante pour les enfants de 3 à 12 ans

Les équipements

La commune de Corsept dispose des équipements suivants :

- Deux salles des Fêtes :
 - Le Pasquiaud (à 1800 m du centre bourg).
 - La salle Joseph Clavier (bourg)
- Un complexe sportif, un terrain de foot, gymnase ;
- Une aire de jeux (city parc) ;
- Une école publique et une école privée ;
- 27 associations (sports, culture, éducatif, patrimoine)
- Un multi équipement (cantine, Périscolaire, Accueil enfance et jeunesse, salles inter-associatives, maison des jeunes) ;
- Une Bibliothèque municipale gérée par des bénévoles ;
- Une future ludothèque (ouverture en juin 2015) gérée par le CSC Mireille Moyon.

Les atouts

- Des espaces à proximité du centre bourg et des écoles ;
- les 2 écoles en liaison avec un chemin sécurisé entre les structures ;
- Des espaces en proximité les uns des autres dans le bourg ;
- Une cantine commune aux deux écoles ;
- Une diversité des équipements culturels, sportifs, de loisirs, qui autorisent une diversité de propositions éducatives ;
- Un fort potentiel environnemental (bords de Loire) ;
- Liaison douce en cours de réalisation avec la « Loire à Vélo ».

Les points faibles

- Sous- utilisation de la bibliothèque municipale ;
- Seule l'école publique adhère aux nouveaux rythmes scolaires, donc seuls les enfants de cette école pratiquent les TAP ;
- problème de mobilité : il manque des chemins piétonniers et des pistes cyclables sécurisés pour rejoindre le Pasquiaud, situé à 1800 m du centre-bourg, traversée dangereuse de la RD 77.

Les accueils

ECOLE CAMILLE COROT

Pour l'année 2014-2015, les dix classes de l'école Camille Corot accueillent 237 élèves : 78 en maternelle et 159 en élémentaire.

ECOLE SAINTE-THÉRÈSE

Les 3 classes de l'école Sainte-Thérèse accueillent 60 élèves : 18 en maternelle et 42 en élémentaire

TAP

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires a pris effet le **Mardi 02 septembre 2014**. Les T.A.P ont lieu de **15h45 à 16h15 les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi**. Ils sont gratuits pour l'année scolaire 2014-2015 et se déroulent dans l'enceinte de l'école.

Après enquête sur les TAP pour l'année 2014-2015 et concertation avec les enseignants et les associations de parents d'élèves de l'école Camille Corot, il a été convenu que les rythmes scolaires ne seront pas modifiés à la rentrée 2015-2016, pour respecter le rythme de l'enfant, avoir des rythmes réguliers, selon les préconisations des enseignants et des parents, ceux-ci désirant que le temps des TAP soit aussi un temps de pause, de ressource pour les enfants.

L'année 2014/2015 a été une année de mise en place. Avec le recul, les améliorations apportées tout au long de l'année, l'investissement collectif des différents acteurs autour des enfants, les propositions pour changer l'organisation des TAP ont été rejetées. (voir enquête de satisfaction)

Ce temps très court ne permet pas à la commune et aux animateurs d'avoir de grandes ambitions sur des activités éducatives élaborées, mais malgré cette contrainte, la municipalité a décidé d'essayer de répondre aux directives, en impliquant le personnel communal dont 3 ATSEM, 1 coordinateur Mr Alban Cercleron, et 6 agents, pour accompagner les enfants sur différents ateliers occupationnels.

Une dizaine d'ateliers sont organisés dans l'enceinte scolaire, ce temps répond aux besoins des enfants : pause, relaxation, accompagnement aux leçons et bibliothèque (par des bénévoles APE), de jeux de société, jeux de cour, de bricolage, d'expression artistique...(chant, dessins). Ce temps est un moment de transition entre la journée scolaire et le retour au foyer (car ou parent ou périscolaire).

La réussite de cette organisation est liée au rôle primordial du coordinateur, le lien entre tous les acteurs intervenants sur cette journée (enseignants, parents, périscolaires, agents, cantine, TAP). C'est le référent (ex un souci sur la cour ou activité) c'est lui qui intervient auprès des enseignants, des familles et de la collectivité. Il intervient sur la cantine scolaire, la pause méridienne, les TAP. C'est lui qui gère les inscriptions, l'organisation et le suivi des ateliers pour les TAP.

RESTAURANT SCOLAIRE

Reçoit les enfants des 2 écoles, ce restaurant municipal accueille 225 enfants sur un seul service, encadré par du personnel municipal, les maternelles arrivent à 12h00 et les primaires à 12h15 pour une durée de 45 mn.

La cuisine est faite sur place, mais confiée à un prestataire.

ACCUEIL PERISCOLAIRE



L'Accueil Périscolaire, géré par la C.C.S.E. accueille quotidiennement entre 40 à 60 enfants. Il permet d'accueillir les enfants scolarisés sur les temps précédant et succédant au temps scolaire, en leur proposant des activités de loisirs. Ces activités peuvent être culturelles, sportives, ludiques, etc. Elles ont une dimension éducative qui dépasse l'aspect occupationnel.

L'enfant évolue dans un cadre organisé par une équipe d'animation qualifiée. L'équipe d'animation est constituée d'animateurs professionnels. Elles accueillent les enfants scolarisés dans les écoles Sainte-Thérèse et Camille Corot **les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h20 à 8h50 et de 16h15 à 19h**. Une

collation est proposée aux enfants le matin et un goûter est fourni le soir. Sur ces temps d'accueil, l'enfant a le choix entre différentes activités: lecture, bricolage, jeux, ne rien faire (temps de repos, récupération), participer à des ateliers à thèmes etc.

ACCUEIL DE LOISIRS

Le CENTRE DE LOISIRS de Corsept est géré par le Centre Socio-Culturel Mireille Moyon. Il ouvre ses portes dans les bâtiments du Périscolaire. Il accueille le mercredi entre 20 à 30 enfants.



Fonctionnement : mercredis et vacances scolaires

Le Centre de loisirs accueille tous les enfants dès leur scolarisation et jusqu'à la fin du CM2. Plusieurs formules d'accueil sont proposées : à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas. La restauration du midi est organisée au restaurant scolaire. Un temps de « sieste » est proposé aux plus jeunes en début d'après-midi. Un goûter est offert l'après-midi. Les enfants arrivant tôt le matin ont la possibilité de prendre leur petit déjeuner au centre de loisirs. Horaires de fonctionnement : 7 h 15 – 19 h. Les enfants peuvent pratiquer différentes activités de leurs choix ou proposées par les animateurs : activités scientifiques, bricolages, activités de découverte et d'expression, activités artistiques, sportives, culturelles, grands jeux, sorties...

De plus, des séjours sont proposés pendant les vacances d'été.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Animée par des bénévoles sous la responsabilité municipale, gratuité totale.

Heures d'ouvertures :

mardi et samedi : 10 à 12 H

mercredi et vendredi : 16 à 18 H, soit 8h au public

Accueil pour l'école privée un mardi par trimestre, l'école publique bénéficie de sa propre bibliothèque BCD dans son enceinte.

Ces horaires ont la possibilité d'évoluer en fonctions des variations des horaires scolaires et de l'ouverture de la ludothèque à proximité.

COMPLEXE SPORTIF

Une animation sportive est proposée par le Conseil Général, tous les lundis à 16h15 pour les élèves du primaire.

Locaux à disposition des associations sportives

En conclusion

Une commune qui connaît un taux de croissance constant jusqu'en 2014, mais commence à se stabiliser (une baisse de la population 0/3 ans)

Les points forts repérés sur la commune :

- des espaces de proximité du centre bourg et proches des écoles
- un chemin clos entre les écoles
- des espaces à proximité les uns des autres
- une cantine commune aux deux écoles
- une diversité des équipements culturels sportifs, de loisirs qui autorisent une diversité de propositions éducatives
- un fort potentiel environnemental

Les points faibles :

- la sous-utilisation de la bibliothèque
- l'organisation des TAP uniquement sur l'école publique.

Pour les structures d'accueil, l'évolution des effectifs ne questionne pas sur les capacités d'accueil.
Il existe une volonté de construire un PEDT

4.3 Le retour d'enquête

Des questionnaires sur les pratiques des acteurs ont été distribués auprès d'un échantillon d'enfants, des enseignants, des ATSEM, du coordinateur TAP, des personnels de restauration municipale et pause méridienne sur la journée de l'enfant.

- **Les enseignants**
 - améliorer la continuité entre les différents temps de la journée ;
 - développer des projets environnementaux (jardin, tri, recyclage, etc) ;
 - créer des liens entre les deux écoles (à travers le Conseil municipal des enfants) ;
 - rendre l'école plus attractive de l'extérieur.

Les difficultés soulevées : l'éloignement des lieux culturels (musées, théâtres, cinémas) et le manque d'intervenants extérieurs pour les activités culturelles.

- **Les ATSEM (encadrent les maternelles sur le temps TAP et restauration)**
 - Travail en cours sur le thème des saisons.

Les difficultés soulevées : manque de temps pour la préparation des TAP et la durée des TAP insuffisante pour proposer des ateliers valorisants.

- **Le coordinateur**
 - développer des activités péri éducatives de qualité ;
 - avoir un temps d'activité suffisant pour passer de l'occupationnel à l'éducatif (avec des notions d'éveil, de parcours, d'épanouissement) .

Les difficultés soulevées : manque de temps et de personnel encadrant qualifié.

- **Les agents municipaux : accompagnement au ramassage scolaire, restauration, pause méridienne et TAP**
 - développe des activités sur l'environnement, sur la communication, la relaxation ;
 - Encadre le moment du repas : rappel des règles d'hygiène et sociétales autour du repas
 - Accompagne les enfants pendant le ramassage scolaire.

Les difficultés soulevées : manque de temps pour réaliser et préparer les activités TAP et jeux de cour pour la pause méridienne, manque de temps pour accéder aux équipements sportifs ou culturels extérieurs, manque de personnel à la restauration pour les maternelles, manque de formation pour l'animation et l'encadrement pendant la surveillance de cour .

- **Les enfants**
 - **Pour l'Accueil Périscolaire**

Les plus :

- les activités, le petit déjeuner, partager des jeux avec des animateurs ;
- avoir des espaces adaptés aux changements de temps, possibilité d'accéder à l'extérieur.

Les moins :

- les changements de salle selon les différentes activités;
- Ressentis de différences identitaires entre public et privé entre enfants ;
- Espaces extérieurs trop restreints.

▪ Pour la restauration et pause méridienne

Les plus :

- les repas à thème ;
- manger avec des copains ;
- les jeux de ballon ;
- la petite récréation (¼ h avant le repas pour les primaires) ;
- être accompagnés par les adultes sur les jeux.

Les moins :

- le bruit au restaurant ;
- les jeux de ballon prennent trop de place sur la cour ;
- mésentente entre certains enfants des deux écoles, les bagarres, les conflits.

▪ Pour l'Accueil de loisirs

Les plus :

- les activités (Wii, ping-pong) ;
- jouer avec les amis, les animateurs ;
- découverte de nouveaux jeux.

Les moins

- aimeraient plus de sorties, des pique-nique, des grands jeux.

▪ Pour les TAP

Les plus :

- les activités (sports, jeux de société, de création).

Les moins :

- sentiment d'injustice dans l'attribution des choix (liés aux modalités d'inscriptions sur les activités) ;
- des problèmes de discipline (bagarres, conflits...) ;
- temps trop limité pour faire des activités.

A noter : pour le coordinateur TAP, les ATSEM, les enfants le temps limité pour les TAP est une difficulté.

Les enjeux éducatifs qui se dégagent de ces éléments de diagnostic s'articulent autour de la nécessité

- De prendre en compte l'enrichissement culturel tant au niveau de la valorisation de l'environnement, que des pratiques artistiques et culturelles.
- D'une attention à la notion de respect de soi, des autres et de l'environnement, en favorisant sans doute les connaissances et l'interconnaissance ;
- L'éveil au plaisir d'apprendre ;
- Le vivre ensemble.

5- Les orientations et objectifs du PEDT :

5-1 Les orientations

Au regard de l'ensemble des éléments précédents : valeurs, éléments de diagnostic et enjeux.

Le groupe de pilotage a retenu comme orientations :

➤ **Le vivre ensemble**

Cette orientation induit :

Le respect

- ✓ Savoir apprendre ensemble, développer des projets communs ;
- ✓ Avoir des règles communes (politesse, être attentifs aux autres) ;
- ✓ Savoir faire la "paix", s'expliquer, communiquer sans violence.

La gestion des conflits

- ✓ Trouver une médiation et apprendre à être à l'écoute : j'ai mon point de vue, je peux l'expliquer, j'accepte la différence ;
- ✓ Constat de conflit entre les enfants du public et ceux du privé qui arrivent plus tard pour le repas de midi. Problème de territoire
Ex : Favoriser les échanges et découvrir l'école de l'autre est une solution proposée.

➤ **L'ouverture culturelle**

L'éducation à la culture, facteur de l'ouverture sur le monde

Ce qui existe :

- ✓ La gratuité de la bibliothèque municipale ;
- ✓ des activités d'éveil musical proposées dans les écoles (actuellement 60 h payées par la municipalité, 20 heures en supplément sont souhaitées par certains acteurs) ;
- ✓ des ateliers danse et théâtre assurés par des intervenants extérieurs aux écoles
- ✓ des sorties aux spectacles et autres.

Il est proposé de faire participer les enfants aux animations de la commune, de les faire profiter pleinement de la bibliothèque par des échanges avec les animateurs et bénévoles, les horaires d'ouverture pouvant s'adapter.

➤ **Le sport**

La pratique du sport pour respecter les règles, faire accepter la mixité.

Le club de foot rassemble les enfants de Paimboeuf (55%) et de Corsept (40%).

Pratique de la mixité dans les équipes sportives.

Pour les enfants de Corsept et du fait de la configuration de l'habitat dispersé sur la commune, la mobilité est un frein à la pratique du sport sur Corsept.

275 inscrits et au regard du taux d'encadrement du club, des enfants sont refusés.

➤ La Connaissance et respect de l'environnement

La connaissance et le respect de l'environnement concernent à la fois la découverte, la préservation du patrimoine culturel et environnemental et les questions de développement durable.

Il s'agit de faire prendre conscience aux enfants de la richesse et de la fragilité de leur environnement.

Il s'agit de valoriser cet environnement, pour faire en sorte que les enfants soient en capacité de le respecter et de l'entretenir.

Il s'agit également de favoriser la complémentarité avec le programme scolaire (projet pédagogique de l'école Camille Corot, volonté de la municipalité d'agir sur le moment du repas, poubelles, tri, etc)

➤ La Continuité éducative (partenariat)

Cette continuité éducative doit consister à la création de moments d'échanges. L'échange est important et va au-delà de la transmission.

La concertation entre tous les acteurs encadrant la journée de l'enfant a défini la volonté :

- ✓ De mettre en place un carnet de liaison unique ;
- ✓ D'avoir un règlement unique sur les différents temps d'activité, charte à établir ensemble ;
- ✓ De partager les projets afin de trouver des orientations convergentes, serviraient de support au développement du PEDT.
- ✓ De créer des partenariats qui permettent une mutualisation de moyens, de savoirs et des savoir-faire. (Partage de lieux, de jeux, de réflexions...).

Les acteurs du PEDT recherchent à travers ces orientations à offrir à l'enfant la possibilité de « bien vivre sa journée ». L'objectif est de réunir les meilleures conditions d'accueil en dehors de la cellule familiale, en veillant particulièrement à respecter les objectifs communs, d'une manière cohérente et harmonieuse entre tous.

5-2 Les objectifs éducatifs poursuivis

• **Les TAP et les temps Extra-scolaires**

- Le temps des TAP doit être un temps partagé entre les activités de découverte (sport, culture, environnement, etc) et des moments de détente ;

En priorité :

- le respect entre les élèves pour faire face à la violence verbale et faire prendre conscience aux enfants du mal que les paroles peuvent faire.

- **L'accueil Périscolaire**

- C'est un temps d'accueil

En priorité

- le respect entre les élèves pour faire face à la violence verbale et faire prendre conscience aux enfants du mal que les paroles peuvent faire.
- Permettre à un enfant présent sur l'Accueil de Loisirs d'être accompagné pour rejoindre un club sportif ou activité (ex musique).
- Lorsqu'un enfant est en structure, l'aider à partager sa passion avec les autres.

- **Pause méridienne – cantine**

- Prendre le temps de manger (45 mn) ;
- En faire un temps convivial, de partage ;
- Aider les enfants à identifier les aliments par la lecture des menus ;
- Modifier les comportements à table vis-à-vis du bruit, des cris ;
- Renforcer la collaboration entre les enseignants et les agents de la commune ;
- Pour les primaires, 1/4 d'heure de pause avant le restaurant permet aux élèves de se défouler ;
- Dans la cour, c'est l'enseignant qui est le plus respecté, les autres encadrants doivent se faire respecter.

Ce qu'il faut conforter : que les enfants s'adressent aux adultes en cas de conflits et renforcer la bonne communication entre les enseignants et le coordinateur TAP.

Un point de vigilance : le harcèlement.

En priorité

La formation du personnel "comment faire face aux agressions "

Adopter la même charte ou un règlement pour l'ensemble des opérateurs intervenant sur la journée de l'enfant.

LES PRIORITES QUI SE DEGAGENT:

- Elaborer, adopter et partager avec tous les acteurs une charte ou règlement unique à respecter.
- Lorsqu'un enfant est en structure, l'aider à partager sa passion.
- le respect entre les élèves pour faire face à la violence verbale et faire prendre conscience aux enfants du mal que peuvent faire les paroles.
- Permettre à un enfant présent sur l'Accueil de Loisirs d'être accompagné pour rejoindre un club sportif ou autre. (souplesse dans l'emploi du temps)
- La formation du personnel (ex "comment agir face aux enfants") pour gérer les conflits, le harcèlement ...
- Adopter la même charte ou un règlement pour l'ensemble des opérateurs intervenant sur la journée de l'enfant.

6-Le plan d'action

Elaboration du PEDT- Corsept

Des orientations au plan d'action

| Des repères : Accueil périscolaire du matin et du soir | Les orientations éducatives (les principes) | Les objectifs éducatifs (ce vers quoi on va aller) | Le plan d'actions (ce que l'on veut faire) | Les conditions à réunir pour agir. (Comment on s'y prend) |
|--|--|---|---|---|
| <p>Temps de transition entre la famille et l'école Temps court Temps répétitif</p> <p>Nécessité de repères pour les enfants l'APS doit :</p> <p>-Etre un temps d'accueil – de détente et d'activités communes entre adultes et enfants</p> | <ul style="list-style-type: none"> • VIVRE ENSEMBLE • CONNAISSANCE ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT • CONTINUITÉ EDUCATIVE (PARTENARIAT) • OUVERTURE CULTURELLE | <ul style="list-style-type: none"> ➤ respecter les rythmes des enfants pour leur permettre d'appréhender la journée d'apprentissage dans les meilleures dispositions possibles. ➤ Favoriser l'autonomie | <ul style="list-style-type: none"> - Pour rassurer, conforter = jouer avec les animateurs - Prendre le temps du réveil - Apprentissage à la découverte des goûts : varier les denrées - Pouvoir ne rien faire | |

Elaboration du PEDT -Corsept

Des orientations au plan d'action

| Des repères : Pause méridienne et cantine | Constats | Les orientations éducatives (les principes) | Les objectifs éducatifs (ce vers quoi on va aller) | Le plan d'actions (ce que l'on veut faire) | Les conditions à réunir pour agir. (Comment on s'y prend) |
|--|---|--|--|---|--|
| <p>Cantine : Doit être un temps convivial, de partage mais aussi d'apprentissage.</p> <p>Temps de rupture</p> <p>Pause méridienne (12h00 à 13h20) Doit être un temps de détente, de « savoir vivre ensemble ».</p> | <p>Accompagnement à l'alimentation</p> <p>Cohérence/complémentarité entre les enseignants et les agents communaux.</p> <p>Manque de cadre, de repères pour les enfants (référént/règles)</p> <p>Bonne communication entre les enseignants et les animateurs</p> | <ul style="list-style-type: none"> • VIVRE ENSEMBLE • CONNAISSANCE ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT • CONTINUITE EDUCATIVE (PARTENARIAT) • OUVERTURE CULTURELLE | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Apprendre le savoir-être à table ➤ Apprendre le respect des autres, des règles ➤ Avoir une charte commune ➤ Donner des repères à l'enfant | <p>Faire lire le menu (CP)</p> <p>Avoir un référént pour les parents</p> <p>Mettre en place une commission pluri – partenaires pour le repas et l'organisation du repas.</p> <p>Avoir un règlement commun pour tous les temps.</p> <p>Sur la pause méridienne, mettre en place des activités.</p> <p>Garder 1/4d'h de pause avant le repas pour les primaires.</p> <p>Former les personnels</p> | <p>En début d'année, organiser pour les enfants et les familles une présentation collective de l'ensemble de la communauté éducative.</p> <p>Organiser une porte ouverte avec trombinoscope de tous les acteurs éducatifs.</p> <p>Faire un tri sélectif à la cantine par des poubelles de différentes couleurs, mettre un composteur ?</p> <p>Plan de formation Développer la formation des personnels (gestion de conflits, aménagement de l'espace, ...)</p> |

Elaboration PEDT Corsept

Des orientations au plan d'action

| Des repères : Temps extra-scolaires | Constats | Les orientations éducatives (les principes) | Les objectifs éducatifs (ce vers quoi on va aller) | Le plan d'actions (ce que l'on veut faire) | Les conditions à réunir pour agir. (Comment on s'y prend) |
|--|--|--|---|---|---|
| <p>Temps extra scolaire Journée mixte (mercredi) école/loisirs Temps plus long pour mener des activités Transition Changement de rythmes Changements d'acteurs principaux</p> <p>Doit être un temps de détente – pause – découverte. Mais aussi un temps d'écoute, de plaisirs, de complicité et de confiance (animateurs/enfants)</p> | <p>Conforter le relationnel Conforter l'esprit d'équipe</p> | <ul style="list-style-type: none"> • VIVRE ENSEMBLE • CONNAISSANCE ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT • CONTINUITE EDUCATIVE (PARTENARIAT) • OUVERTURE CULTURELLE | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Permettre un parcours éducatif (possibilité de participer à une activité sportive ou culturelle en même temps que l'ALSH) ➤ Permettre aux enfants de partager leur passion. Valorisation des engagements | <p>Travailler plus avec les animateurs sportifs</p> <p>Portes ouvertes généralisées</p> | <p>Travailler à la complémentarité ALSH /école Ecole / TAP</p> <p>En début d'année, organiser pour les enfants et les familles une présentation collective de l'ensemble de la communauté éducative.</p> <p>Développer les partenariats avec les partenaires locaux autour des questions d'environnement.</p> <p>Matérialiser le règlement à l'occasion de l'animation d'un TAP.</p> <p>Travailler sur la lecture du paysage, sur l'environnement</p> |

Quelques pistes :

De façon transversale et principalement sur les questions d'environnement, la municipalité peut engager des réflexions pour faciliter et sécuriser l'accès à l'environnement et au patrimoine naturel et culturel du territoire.

Un travail de restructuration sur la mobilité pour faciliter et sécuriser l'accès aux espaces naturels, valoriser, rendre accessibles les circuits pédestres.

Aménager le parc du Pasquiaud.

Distribuer des graines de fleurs à semer avec les enfants dans les espaces d'accueil.

2. 7-Evaluation Suivi du PEDT

• LES MODALITÉS DE PILOTAGE, DE SUIVI DU PEDT

Parce que le PEDT est un projet partagé

- Il va s'agir de vérifier collectivement le respect du cadre posé

Parce que le PEDT est un projet évolutif

- Il va s'agir de mettre en place une instance de veille

Le suivi et le pilotage du projet pourront s'appuyer sur :

Un comité de pilotage

Le comité de pilotage composé de l'ensemble des acteurs créateurs du PEDT.

- Il assure l'évaluation-suivi du PEDT.
Son rôle sera d'étudier et analyser les enquêtes de satisfaction communes avec tous les acteurs
- Il définit et valide les grandes orientations du PEDT (réoriente les priorités et actions en fonction des données nouvelles et/ou des remontées des niveaux précédents),
Il se réunira au minimum une fois par an
- Il assure également le partenariat institutionnel.

Le comité de suivi

Le comité de suivi composé : du coordinateur, de référent des écoles, du référent mairie, de référent du milieu associatif, de référent des services scolaires, le coordinateur devra recueillir les informations.

- Avoir des réunions de concertation entre les acteurs régulièrement pour réajuster les actions mises en place (de vacances à vacances).
- Avoir une communication régulière, faire des informations auprès des parents lors des « rentrées », avec différents supports.

Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :

Périodicité :

Une réunion du comité de Pilotage en début et fin d'année scolaire

Une réunion du comité de suivi de vacances à vacances

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) :

-Mise en œuvre d'une charte rassemblant l'ensemble des acteurs (Ecole, Municipalité, CSC Mireille Moyon, Parents, enfants).

-Le nombre d'échanges entre les deux écoles.

-la mutualisation de moyens, de projets, de savoirs et de savoir- faire.

-l'enclenchement d'un programme de formation pour les encadrants.

-La tenue de réunion collective de l'ensemble de la communauté éducative.

-La mise en place du comité de Pilotage deux fois par an, du comité de suivi de vacances à vacances.

Indicateurs quantitatifs

- nombre d'inscrits.
- de participants.
- nombre d'intervenants.
- nombre d'encadrants.
- nombre de départ en formation.

Indicateurs qualitatifs :

- La baisse du bruit dans le réfectoire.
- La baisse des situations conflictuelles dans la cour de récréation.
- Ce qui est mutualisé.
- les apports formatifs
- les points de vue des parents, des enfants, des instituteurs, des intervenants, du coordinateur.

- **MODALITÉS D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES AVEC LES FAMILLES :**

Informers les parents dès la fin de l'année scolaire (juin) de la mise en place du PEDT, avec tous les acteurs, par une réunion d'information commune.

Une information est également donnée et sera renforcée au fil du temps :
Communication support papier, sites internet écoles et communes

Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :

Projet éducatif local : (CEJ) Contrat Enfance Jeunesse autour du « Vivre ensemble »

Projet d'école : sur les parties « citoyenneté, vivre ensemble, environnement »

INSCRIPTION ET LIENS AVEC LES FAMILLES

Mode d'inscription aux activités proposées :

TAP : gratuité 2015/2016 , inscription de vacances à vacances

PERISCOLAIRE : suivant quotient familial

ALSH : suivant quotient familial

ACTIONS ET ACTIVITES

La nature des Activités/actions proposées dans le cadre du PEDT (indiquer, si cela est pertinent, le niveau : initiation, perfectionnement, approfondissement et la tranche d'âge concernée) :

| Activités/actions prévisionnelles | Créneaux horaires envisagés | Lieux locaux et | Publics âges (ou classes) | Nom Structure organisatrice (mairie, club, asso...) | Accueil Déclaré DDCS | |
|------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|---------------------------|--|----------------------|-------------|
| | | | | | N O N | O U I |
| Périscolaire ou ramassage scolaire | 7h15 à 9h | Périscolaire | 3 à 11 ans | CSC Mireille Moyon Conseil Départemental et Mairie | x | x |
| Ecole | 9 à 12h | écoles | 3 à 11 ans | Education Nationale | | |
| Restauration et pause méridienne | 12h à 13h20 | Restaurant scolaire et cour | | Mairie | x | |
| école | 13h20 à 15h45 | écoles | | Education Nationale | | |
| TAP | 15h45 à 16h15 | Ecoles | | Mairie | x | |
| Périscolaire ou ramassage scolaire | 16h15 à 19h00 | Périscolaire | | CSC Mireille Moyon Conseil Départemental et Mairie | x | x |

Observations sur l'organisation, la périodicité et l'inscription aux activités :

Pour les TAP les inscriptions sont obligatoires pour l'année. La périodicité minimum est celle de vacances à vacances

Des conventions sont-elles passées entre la municipalité et les organisateurs d'activités: **OUI**

Les taux d'encadrement et la qualification des intervenants respectent la réglementation en vigueur : **OUI**

Ecole Camille Corot , les prévisions pour l'effectif scolaire de la rentrée 2015/2016 est de 61 maternelles, 146 élémentaires, tous les enfants ne participent pas au TAP, nous prévoyons le même taux de participation, soit 75 %

Prévisions encadrement pour TAP 2015/2016 : 1 coordinateur, 3 ATSEM, 6 ou 7 animateurs dont 3 ou 4 avec BAFA selon inscriptions au TAP fin juin.

Pour l'accueil de Loisirs et le périscolaire, les taux d'encadrement en vigueur seront respectés soit dans le cadre du PEDT pour les enfants de moins de 6 ans : 1 animateur pour 14 enfants, et pour les plus de 6 ans, 1 animateur pour 18 enfants.

Les temps et déplacements (cocher les cases concernées)

| Matin | | | Midi | | | Soir juste après l'école TAP | | | Soir plus tard | | | Mercredi | | | | | |
|-------|---|---|------|---|---|------------------------------|---|---|----------------|---|---|----------|---|---|--|--|--|
| 1 | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 | | | |
| a | b | c | a | b | c | a | b | c | a | b | c | a | b | c | | | |

1 : garderie ou accueil non déclaré 2 : accueil déclaré DDCS 3 : activités associatives ou spécialisées
a : dans l'école b : proche, déplacement à pied c : transport nécessaire

Les nouveaux temps d'activité périscolaires (TAP) sont-ils inclus dans la déclaration Accueil Périscolaire DDCS?

NON

| Ecole ou groupe scolaire | Accueil du midi | | Accueil du soir | |
|--------------------------|--|---|-----------------------------------|---|
| | Horaires de fin et reprise du temps scolaire | Horaires de l'accueil déclaré à la DDCS | Horaires de fin du temps scolaire | Horaires de l'accueil déclaré à la DDCS |
| Ecole Camille Corot | De.....h.... à..... | De.....h.... à.....h.... | De 15 h45 à 16h15 | De.....h.... à.....h.... |

Les activités sont-elles en articulation avec les objectifs éducatifs du projet d'école ou du projet d'établissement : **OUI**

Si oui, liste des établissements d'enseignement scolaire et domaines concernés :

Ecole Camille Corot -

CSC Mireille Moyon

Bien vivre ensemble, environnement

Des activités périscolaires se déroulent dans des locaux scolaires : **OUI**

salle de motricité, bibliothèque BCD, hall d'accueil.

et plus particulièrement dans des salles de classes : **NON**

Et si OUI , y a-t-il une charte de bonne utilisation des locaux scolaires?– **NON** à élaborer

Un protocole de transfert des enfants et de transition entre les temps scolaire et périscolaire est rédigé : **NON**

A établir par le cahier de liaison commun à tous les acteurs encadrant la journée de l'enfant.

Dans le PEDT :

- L'articulation éventuelle avec les activités extrascolaires est présentée : **OUI**

Si oui , en indiquer les modalités :

Le coordinateur, charte, cahier de liaison

Liste des annexes :

-enquêtes TAP par parents d'élèves

- plan de la commune pour l'habitat

Conclusion :

Permettre à chaque enfant de réussir sa scolarité, en lui aménageant des journées et des semaines plus proches de ses rythmes biologiques et plus respectueuses de son développement global, tout en améliorant la complémentarité des temps scolaires et des temps périscolaires : tel est l'objectif principal de ce Projet Educatif de Territoire.

La mobilisation autour de ce Projet Educatif de Territoire permet une coordination cohérente écrite et portée par tous les acteurs : famille, école, associations, la municipalité, l'intercommunalité.

Des évaluations régulières nous permettront d'améliorer continuellement cet engagement.

Date de signature : **29/05/2015**

Signataires du projet :

Le Maire de Corsept

Le Préfet de Loire Atlantique

La Direction Académique de
L'Education Nationale